

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
TEL : (509) 3728 8466

24 Janvier 2020, Journée Internationale de l'Education : La Fondasyon Je Klere (FJKL) exhorte les responsables à désertir les lieux de l'irresponsabilité

La Fondasyon Je Klere (FJKL) rappelle que l'Education est un Droit Humain, un bien public et une **responsabilité publique** selon une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui proclame le 24 janvier, *Journée Internationale de l'Education (Résolution A/RES/73/25)*.

A l'occasion de la 2^e célébration de cette Journée, la FJKL entend souligner qu'Haïti, a, depuis environ 23 ans, inscrit l'Education comme une haute responsabilité des pouvoirs publics au regard des articles 32, 32.1, 32.2 et suivants inscrits dans la section de la Loi-mère relative à l'Education et à l'Enseignement. Pourtant force est de constater que l'Etat fait preuve d'irresponsabilité récurrente en ce qui a trait à l'Education de la population comme en témoignent les pratiques ayant marqué la dernière décennie :

1-Le Fonds National de l'Education (FNE)

La loi du 22 septembre 2017 portant création du **Fonds National de l'Education (FNE)** prescrit que le « *FNE a pour mission de participer à l'effort de l'éducation pour tous de la République d'Haïti et de gérer les fonds destinés au financement, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau de collectivités territoriales, des dépenses relatives à l'éducation* ». (Le Moniteur No 30, 22 septembre 2017)

Les ressources alimentant le **Fonds National de l'Education** sont diverses. Citons:

- les dotations budgétaires,
- les redevances et droits constitués sur les appels internationaux entrants et sortants,
- les transferts de fonds internationaux
- les droits et concessions sur les casinos,
- les revenus générés par les concessions de la loterie de l'État haïtien,
- les gains provenant des jeux de hasard,

- les dividendes versées à l'État par les entreprises dont le capital est détenu en tout ou partie par l'État,
- les profits nets générés par la Banque de la République d'Haïti (BRH)
- et les profits générés par les banques commerciales d'Etat.

Cette loi vient régulariser une situation créée sept ans plus tôt par l'ex-président Michel Martelly le 26 mai 2011 qui avait lancé officiellement le FNE sans cadre légal. Ce qui justifie les soupçons de corruption et de gaspillage dans la gestion desdits fonds.

2-Le Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO)

Le PSUGO a été lancé en octobre 2011 avec l'objectif déclaré d'apporter des réponses aux problèmes structurels touchant à la précarité de l'offre scolaire et visant au départ les **élèves** de la 1^{ère}, 2^e et 3^e année fondamentale. Le PSUGO était encore désigné sous l'appellation de " Lekòl gratis ". Mais la gestion du PSUGO s'est révélée catastrophique suivant le rapport d'audit de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) de 2014 : Dans près de 40% des écoles visitées, les enquêteurs de l'ULCC ont découvert des établissements qui touchaient des subventions pour 200 enfants alors qu'elles n'avaient que 50 ou 100 écolières et écoliers.

Irrégularités, corruption, détournements de fonds, fraudes massives, gaspillage de deniers publics, retards dans les paiements, insatisfaction chez les directeurs d'écoles par rapport aux montants d'allocations reçues : autant de dérives relevées dans le PSUGO et qui, depuis 2011, tendent à affaiblir le processus d'enseignement-apprentissage sur le territoire national, ont confié des organisations syndicales.

Aucun procès n'a pourtant été engagé contre les corrompus et les corrupteurs malgré les rapports et les dénonciations ; aucune sanction n'a été prononcée par les tribunaux compétents.

3- L'affaire des kits scolaires

La commande par l'Etat haïtien de kits scolaires en vue de leur distribution aux écoliers à la rentrée des classes donne lieu à des pratiques de corruption.

L'ULCC dans un rapport envoyé au Parquet de Port-au-Prince en novembre 2018 a indexé l'ex-ministre des affaires sociales Roosevelt Bellevue et une douzaine d'entreprises privées dans des faits de passation illégale de marchés publics, d'associations de malfaiteurs et de surfacturation au détriment de l'Etat. L'enquête se poursuit depuis.

4- Mauvaise gestion

La gestion du système éducatif laisse à désirer. Nous en voulons pour preuve et sans être exhaustif :

❖ Les cas de nominations inappropriées

Des parlementaires et des politiques en général font nommer leurs partisans sans qualifications nécessaires dans le système alors que les étudiants formés à l'**Ecole Normale Supérieure** ne sont pas nommés, ce, malgré le plan opérationnel de refondation du système éducatif signé après le séisme du 12 janvier 2010 dans lequel l'Etat haïtien s'est engagé à « *confier l'éducation des jeunes aux professionnels de l'éducation, en d'autres termes aux normaliens et aux universitaires, qui font choix des sciences de l'éducation* ».

❖ Grève à répétition des enseignants-es

Les grèves à répétition des enseignants-es pour diverses raisons -au nombre desquelles, le cumul d'arriérés de salaires par l'Etat haïtien, le retard dans l'octroi des lettres de nomination- introduisent des fractures dans l'accès à l'éducation pour les élèves du secteur public de l'éducation à travers le pays. Il est frappant de rappeler ici qu'après quatre mois de fermeture des écoles pour des troubles politiques, le premier jour de classe à la réouverture dans le Nord'Est du pays a été marqué par la grève des enseignants qui réclamaient des années d'arriérés de salaires impayés.

❖ Des écoles publiques en attente de reconstruction

Des établissements publics, effondrés suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, sont encore en attente de reconstruction à l'aube de cette nouvelle décennie.

❖ Des élèves pris au piège d'une insécurité planifiée

La nouvelle décennie débute sur un rythme infernal de gangs qui s'affrontent dans certains quartiers de la capitale ou d'autres régions à travers le pays, terrorisant parents et élèves qui se voient obligés de désertier des salles de classe;

❖ Minimisation de l'enseignement à l'Ecole Nationale de Géologie Appliquée, alors qu'Haïti est un pays à haut risque sismique. Ces apprenants ont dû même gagner les rues et emprunter la voie d'une grève de la faim pour l'obtention d'un espace pour loger leur Ecole.

CONCLUSION

Il saute aux yeux que l'Education est loin d'être une priorité pour l'Etat. Or, la construction d'une vraie citoyenneté est une obligation de l'Etat. Un Etat responsable ne saurait laisser l'éducation de ses enfants à la merci du secteur privé et des organisations de bienfaisance.

Un Etat responsable ne saurait s'accommoder non plus aux grèves à répétition dans les écoles publiques pour salaires impayés ou de justes revendications pour de meilleures conditions de travail.

A l'occasion de cette deuxième célébration de la **Journée Internationale de l'Education**, la **Fondasyon Je Klere** croit utile de rappeler l'urgence pour Haïti de l'émergence de responsables politiques décidés à désertier les lieux de l'irresponsabilité, de combattre la corruption et le venin de l'impunité qui gangrène l'Etat globalement et en particulier le système éducatif en vue de garantir à la population haïtienne majoritairement jeune, un futur rassurant et prometteur par l'exemplarité, ce, pour le plus grand bien de la nation.

Port au Prince, 24 janvier 2020